

amènera-t-on, par un canal de dérivation, les principaux cours d'eau de la rive gauche de la Saône ?

C'est à l'étude de cette double question qu'est consacré l'ouvrage de M. le docteur Dupasquier.

Tout en reconnaissant que l'eau du Rhône doit être placée au premier rang, parmi les eaux de rivière, et qu'elle pourrait, à toute rigueur, servir à la population lyonnaise, l'auteur expose les inconvénients nombreux, attachés, selon lui, à l'adoption d'un système qui nécessiterait non seulement la construction de machines pour élever l'eau, mais encore d'appareils pour le filtrage, appareils très-complicqués et de difficile entretien.

Avec le second projet, au contraire, ces inconvénients et ces difficultés disparaissent, les eaux de source de la rive gauche de la Saône devant arriver par simple dérivation, au moyen d'une galerie en pente, et la nature de ces eaux les dispensant du filtrage.

Quant à l'appréciation comparative de la qualité des eaux, l'auteur, s'appuyant sur de nombreuses et savantes expériences, n'hésite pas à proclamer les eaux de source de Ronzier, de Roye, de Fontaine et de Neuville supérieures à celles du Rhône, sous le rapport de leurs propriétés physiques comme sous celui de leur composition chimique. L'opinion de M. A. Dupasquier est donc toute favorable au projet de dérivation des eaux de source de la rive gauche de la Saône.

Toutefois, les eaux du Rhône ayant aussi leur cause à défendre, les avocats du fleuve demandent si les communes abreuvées par les sources à dériver ne souffriraient pas de l'adoption de ce projet; si les besoins de la ville venant à s'accroître, ainsi qu'il est probable, la compagnie serait, en effet, en mesure de fournir le supplément nécessaire; enfin, s'il est bien certain qu'il serait facile de prévenir la formation des dépôts calcaires, inconvénient prévu par M. Dupasquier lui-même, et, dans le cas où cet inconvénient ne pourrait être évité, s'il n'est pas à craindre que, dans un jour plus ou moins éloigné, la distribution des eaux par dérivation ne soit entravée de manière à compromettre les intérêts de la cité.

Il ne nous appartient pas, sans doute, d'émettre un avis en pareille matière; mais nous ne craignons pas d'avancer que l'ouvrage de M. le docteur Dupasquier, renferme tous les éléments d'une conviction basée sur les faits et sur les raisonnements, et que l'avoir lu c'est presque se ranger à l'opinion de l'auteur.

C. F.